

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2026-079/PR/MI portant désignation d'un responsable de la sécurité pendant la période électorale et le jour du scrutin.

n° 2026-079/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
8 avril 2026

Numéro JO
n° 04 du 05/04/2026

Date du numéro
5 avril 2026

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENTVU La Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°192/AN/25/9ème L du 06 novembre 2025 portant revision de la Constitution

VULa Loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 modifiée et relative aux élections

VULe Décret n°2010-0241/PR/MID du 18 décembre 2010 portant composition et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante

VULe Décret n°2016-0019/PR/MI du 21 janvier 2016 fixant les modalités d'établissement des listes électorales ainsi que les conditions de délivrance et de validité des cartes d'électeurs

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VULe Décret n°2025-082/PRE du 1 avril 2025 portant nomination du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Porte-parole du Gouvernement

VULe Décret n°2025-359/PR/MI du 29 décembre 2025 fixant la date des élections présidentielles et portant convocation du corps électoral

VULe Décret n°2025-365/PR/MI du 31 décembre 2025 fixant les modalités d'organisation du scrutin présidentiel du 10 avril 2026

VULe Décret n°2026-036/PR/MI du 12 février 2026 portant réglementation de la propagande pour les élections présidentielles du 10 avril 2026

VUL'Arrêté n°2026-001/PR/MI du 06 janvier 2026 portant désignation des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

VU

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Dans le cadre de l'Election Présidentielle du 10 avril 2026, le Colonel ABDOURAHMAN ALI KAHIN, Directeur Général de la Police Nationale, est désigné pour maintenir l'ordre et la sécurité pendant la période pré-électorale et le jour du scrutin afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations de vote. Pour cela, il peut organiser des réunions au niveau des Etats Majors pour déterminer le plan d'action, circonscrire les zones sensibles, et attribuer des secteurs de responsabilité aux différents corps ou prendre les dispositions qui s'imposent pour les nécessités du moment.

Article 2

Le présent Arrêté prend effet à compter du 26 mars 2026 jusqu'au 12 avril 2026.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 29 Mars 2026

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH